FONCTIONNEMENT DE LA CARTE DE FIDELITE

Chaque client séjournant dans un hôtel de notre groupement doit recevoir un timbre code/barre par chambre et par nuit apposé sur sa carte de fidélité, ainsi que, si nécessaire, les explications concernant le fonctionnement de cette carte.

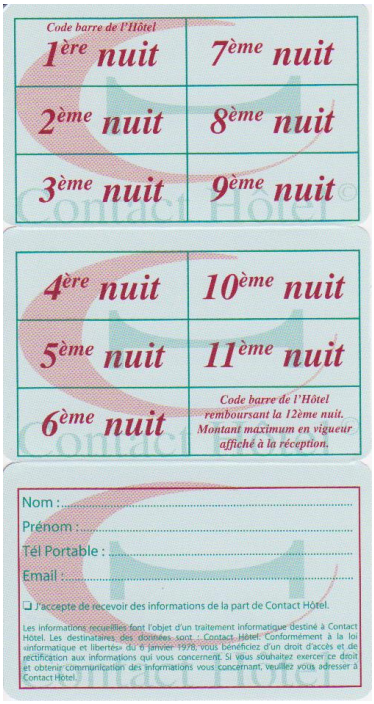

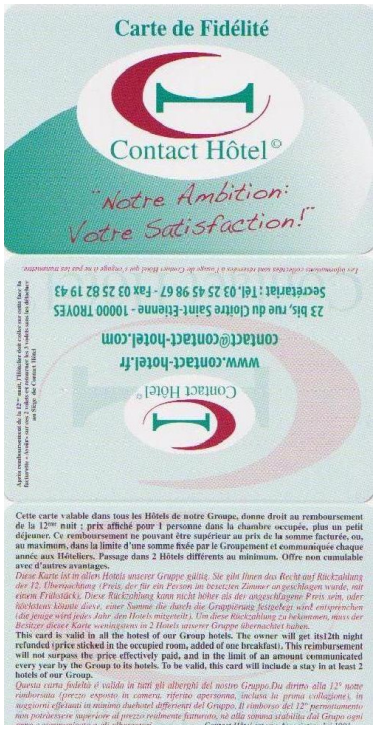

Le Principe :

La 12ème nuit passée dans un établissement agréé CONTACT-HOTEL doit être remboursée au client en espèces ou en chèque sur la base du prix de la chambre + un petit déjeuner si consommé (avec un plafond maximum annuel fixé par le Conseil d'Administration, de 53€ actuellement).

La carte de fidélité n'est pas nominative, elle est gratuite et illimitée dans le temps. Pour que le remboursement soit faisable, il faut que la carte comporte les timbres d'au moins deux hôtels différents.

La procédure :

L'hôtelier établit la facture et la fait régler au client quelque soit le mode de règlement choisi.
L'hôtelier appose le 12ème timbre, représentant la dernière nuit, sur la 12ème case de la carte, et rembourse le client en espèces ou en chèque sur la base du prix payé pour la chambre et un petit déjeuner si consommé.

Une chambre + un petit déjeuner avec un maximum de 53 €

(Montant plafond décidé par le Conseil d'Administration pour l'année en c ours = 53 €)